

Der Dollar taumelt, der Franken glänzt

Die Schweiz und ihre Währung werden zum «letzten sicheren Hafen» in einer unsicher gewordenen Welt

THOMAS FUSTER

Alle Einwände von Scott Bessent vermochten wenig zu bewirken. Zwar bekräftigte der amerikanische Finanzminister vergangene Woche erneut, dass die USA an einer Politik des starken Dollars festhielten. Die Märkte liessen sich von dieser Zusicherung jedoch nicht beeindrucken: Der Dollar setzte den Abwärtstrend fort. Zumal Präsident Donald Trump die Abschwächung des Dollars noch kurz zuvor als «grossartig» gepriesen hatte. Widersprüchlicher hätte die Kommunikation kaum sein können.

Die Nominierung von Kevin Warsh als Notenbankchef hat dem Dollar zwar etwas Auftrieb verliehen, zumal Warsh lange als geldpolitischer Falke galt. Angesichts der Verwirrung rund um die Währungspolitik ist aber vielen Investoren das Vertrauen in den Dollar abhandengekommen. Sie zögern, ihr Geld in einem Land anzulegen, dessen Präsident die Unabhängigkeit der Notenbank attackiert, eine unberechenbare Politik verfolgt und die Grundregeln der Rechtsstaatlichkeit missachtet.

Anleger zweifeln

Die Folgen dieser Verunsicherung bekommt auch die Schweiz zu spüren. Nachdem der Dollar schon im vergangenen Jahr gegenüber dem Franken rund 13 Prozent an Wert verloren hatte, sind im Januar nochmals 2 Prozent dazugekommen. War ein Dollar bei Donald Trumps Amtsantritt im Januar 2025 noch mehr als 90 Rappen wert, wird er derzeit zu 77 Rappen gehandelt. Solche zweistelligen Wechselkursveränderungen innerhalb eines Jahres sind zwischen Industrieländern sehr selten.

Bei dieser Entwicklung handelt es sich primär um eine Dollarschwäche und nicht um eine Frankenstärke. Das zeigt sich am Dollar-Index, der den Wert des Dollars gegenüber sechs Währungen (Euro, japanischer Yen, britisches Pfund, kanadischer Dollar, schwedische Krone und Franken) abbildet, wobei das jeweilige Handelsvolumen der Währung gewichtet wird. Dieser geografisch breit abgestützte Index hat in den letzten zwölf Monaten ebenfalls um 10 Prozent an Wert verloren.

Dennoch hat der Schweizerfranken im vergangenen Jahr gegenüber dem Dollar überdurchschnittlich an Wert gewonnen. Für Daniel Hartmann, Chefökonom beim Asset-Manager Bantleon, liegt die Erklärung auf der Hand: «Neben Gold ist der Schweizerfranken so ziemlich der einzige sichere Hafen in einer Welt, die immer stärker von geopolitischen Unsicherheiten sowie von geld- und fiskalpolitischem Schlendrian geprägt ist.» Entsprechend attraktiv wirke derzeit der Franken.

In der Vergangenheit gab es für Anleger weitere Zufluchtsorte in Phasen der Verunsicherung. Dazu gehörte vor allem der Dollar, namentlich aufgrund seiner Rolle als globale Leitwährung und des liquiden Markts für amerikanische Staatsanleihen – ein beliebter «Parkplatz» für internationale Gelder. Diese Vorteile hat der Greenback zwar nach wie vor. Doch Trumps mangelnde Verlässlichkeit trägt dazu bei, dass immer mehr Anleger die Sicherheit von Investitionen in den USA in Zweifel ziehen.

Auch Japan weckt Sorgen

Wenig einladend wirkt derzeit auch der Yen. Er galt einst ebenfalls als sicherer Hafen. Doch der Yen verliert seit Jahren an Wert. Ein Grund ist die hohe Staatsverschuldung. «Angesichts der geldpolitischen Wende und steigender Leitzinsen fragen sich viele Investoren, ob nun Japans öffentliche Verschuldung völlig aus dem Ruder laufe», sagt Hartmann. So hätten die gestiegenen Renditen für langfristige Staatsanleihen auch die Zinslastquote im japanischen Staatshaushalt anschwellen lassen.



Beim Umtausch von Franken resultieren immer mehr Dollar.

ANDRZEJ ROSTEK / ISTOCKPHOTO / GETTY

Der Franken hat gegenüber dem Dollar nominal stark aufgewertet

Preis eines Frankens in Dollar



Stand: 2. Februar 2026, 9 Uhr 46.

QUELLE: YAHOO FINANCE

NZZ / fsl.

Seit Jahresbeginn hat der Franken gegenüber dem Euro stärker zugelegt

Preis eines Euro in Franken



Stand: 2. Februar 2026, 9 Uhr 46.

QUELLE: YAHOO FINANCE

NZZ / fsl.

Auch Claudio Wewel, Devisenexperte bei der Bank Safra Sarasin, ist überzeugt: Der Franken ist unter den wichtigen Währungen zum einzigen verbliebenen sicheren Hafen geworden. Entsprechend profitiere er am stärksten vom Verlust des Vertrauens in den Dollar. Wewel betont jedoch, dass jüngst auch andere europäische Währungen gegenüber dem Dollar deutlich zugelegt hätten. «Daher dürfte auch der Euro weiterhin von einer

Diversifikation von Dollar-Anlagen profitieren.»

Tatsächlich hat der Euro zum Dollar ebenfalls stark aufgewertet, weshalb die Ausschläge des Franken-Euro-Kurses eher klein sind: So legte der Franken in den letzten zwölf Monaten gegenüber dem Euro nominell um 3 Prozent zu, wobei sich die Erstarkung seit Beginn des Jahres leicht beschleunigte. Das sind zwar keine ausserordentlichen Sprünge. Doch weil der Euro-Raum der wichtigste

Absatzmarkt für Schweizer Exporte ist, kommt diesem Währungspaar stets die grösste Aufmerksamkeit zu.

Daniel Hartmann begründet das Erstarken gegenüber dem Euro mit einem übergeordneten Aufwärtstrend. So habe die Schweiz auch in Europa ihre Ausnahmestellung als Stabilitätsanker gefestigt. Hierzulande sei es weder zu einer politischen Lähmung noch zu einem starken Anstieg der Staatsverschuldung gekommen. Auch der Inflationsschub sei in der Schweiz bedeutend milder ausgefallen. «Kaum ein anderes Land auf der Welt kann diese Erfolgsbilanz aufweisen», sagt Hartmann.

Wichtiger Einfluss der Inflation

Die in der Schweiz deutlich niedrigere Inflation relativiert auch die Wechselkursbewegungen. In der Schweiz hätten die Konsumentenpreise in den vergangenen fünf Jahren um knapp 7 Prozent zugelegt, im Euro-Raum hingegen um 23 Prozent, sagt Hartmann. Der grösste Teil der in diesem Zeitraum zu beobachtenden Frankenaufwertung um 18 Prozent lasse sich daher mit der Inflationsdifferenz rechtfertigen. Real oder preisbereinigt sind die Wechselkursschwankungen also weit geringer.

Der Blick auf die realen Wechselkurse ist auch für die Schweizerische Nationalbank (SNB) der relevante Bezugsrahmen. Sie schaut dabei nicht nur auf den Euro, sondern auf alle für die Schweiz wichtigen Währungen. Ein wichtiges Mass dabei ist der reale effektive Wechselkursindex. Er berücksichtigt die Inflationsunterschiede ebenso wie die Bedeutung der jeweiligen Währung im Aussenhandel. Der Index gilt deshalb als guter Indikator für die preisliche Wettbewerbsfähigkeit einer Volkswirtschaft.

Dabei zeigt sich: Real und handelsgewichtet entwickelt sich der Franken seit Jahren ziemlich stabil, sowohl gegenüber dem Euro als auch gegenüber dem Gesamtspektrum wichtiger Handelswährungen. Eine Verschlechterung der Wettbewerbsbedingungen für die Schweizer Exportindustrie lässt sich aus dem Index nicht ablesen. Das mindert den geldpolitischen Handlungsdruck und die Notwendigkeit, mit einer Lockerung einer weiteren Erstarkung des Frankens entgegenzuwirken.

(Noch) kein Handlungsbedarf

Der Devisenexperte Claudio Wewel geht daher trotz der im Januar etwas stärkeren Bewegung beim Euro-Franken-Kurs nicht davon aus, dass Devisenmarktinterventionen der SNB unmittelbar bevorstehen. Er fügt indes an: «Solche Interventionen würden bei einer Fortsetzung dieser Bewegung wahrscheinlicher, weil der starke Franken die Inflation in den negativen Bereich drücken könnte.» So liegt die Inflation derzeit in der Schweiz mit 0,1 Prozent nur noch hauchdünn über der Nullgrenze.

Daniel Hartmann schätzt die Lage ähnlich ein. Er sagt: «Wenn sich der flache Aufwärtstrend gegenüber dem Euro fortsetzt und sich weiterhin vor allem auf die Inflationsdifferenz stützt, dürfte die Nationalbank die Entwicklung tolerieren.» Eingriffe seien erst unabdingbar, wenn der Franken abrupt und massiv aufwerte. In diesem Fall werde die SNB aber der Zinspolitik den Vorzug geben, da die SNB eine weitere Aufblähung der Notenbankbilanz durch Devisenkäufe verhindern wolle.

Kurzfristig deutet somit wenig auf ein Eingreifen der SNB hin. Hartmann warnt jedoch vor längerfristigen Folgen: «Auf Dauer dürften die Schweiz beziehungsweise der Franken überfordert sein mit der Rolle als einzigem Stabilitätsanker.» Die permanente Aufwertung belaste die Industrie. Zugleich würden Zinsen nahe null den Anlagenotstand für hiesige Anleger verschärfen. So erstrebenswert der Ruf als Klassenbesten auch erscheinen mag – komfortabel ist die Sonderstellung keineswegs.



Le prix des appareils électroniques est très souvent plus avantageux en Suisse qu'en France. Pour les iPhone, par exemple, la différence de prix peut dépasser les 20%. Rafael Zeier

Certains types de produits restent moins chers en Suisse qu'en France

Consommation transfrontalière Malgré l'îlot de cherté que représente notre pays, quelques catégories de biens comme les appareils électroniques, les cigarettes ou l'essence affichent des écarts de prix surprenants.

Aymeric Dejardin-Verkinder
Textes

Trouver des produits moins chers en Suisse qu'en France reste difficile: la Fédération romande des consommateurs (FRC) rappelle que l'«îlot de cherté» helvète demeure la règle, avec de nombreux écarts pouvant dépasser 80% (*lire la relance*). Toutefois, des exceptions existent. Il y a en effet trois catégories de biens où les prix suisses sont, la plupart du temps, inférieurs à ceux pratiqués chez nos voisins français. Des différences qui peuvent encore se creuser selon le taux de change au moment de l'achat. Voilà ces grandes exceptions.

— L'électronique

En Suisse, les appareils électroniques importés sont souvent vendus à un prix comparable, voire inférieur à celui des pays voisins, en raison d'un marché très concurrentiel, de coûts de distribution relativement plus bas et d'une TVA plus faible (8,1% contre 20% en France). «Contrairement à d'autres secteurs, les marques d'électronique ne pratiquent pas systématiquement de majoration artificielle des prix en Suisse, explique Sevan Pearson, responsable Économie à la FRC. Certaines entreprises, comme Apple ou Dyson, appliquent des tarifs harmonisés à l'international, ce qui limite les écarts.» Ainsi en France, pour un même produit, le prix affiché peut être supérieur de plus de 20% à celui proposé en Suisse. Par exemple*, l'iPhone 17 est vendu à partir de 799 francs en

«Contrairement à d'autres secteurs, les marques d'électronique ne pratiquent pas systématiquement de majoration artificielle des prix en Suisse.»

Sevan Pearson
Responsable économie à la FRC

Suisse, contre à partir de 969 euros (890 francs) de l'autre côté de la frontière. La console de jeux Sony PlayStation 5 Slim Digital Edition est affichée à 429 francs dans une grande enseigne suisse, contre 499,99 euros (459 francs) en France. Le casque audio Sony WH-1000XM5 est proposé à 214 francs en Suisse, contre 279,99 euros (257 francs) chez nos voisins.

— Les cigarettes

Sur le tabac, l'écart est d'abord fiscal et politique. En France, la hausse des taxes et des prix s'inscrit explicitement dans une stratégie de santé publique visant à réduire l'accessibilité financière des cigarettes. En Suisse, la taxation existe aussi, mais les niveaux de prix observés restent souvent plus bas, ce qui alimente les achats transfrontaliers. Depuis le 1^{er} janvier 2026, les prix ont été revus à la hausse en France, avec des augmentations allant de 10 à 50 centimes par paquet, portant ainsi de nom-

breuses références au-delà des 13 euros. Par exemple*, un paquet rigide de Marlboro Gold est vendu 9 fr. 70 en Suisse, contre 13,50 euros (12 fr. 40) en France. Le paquet de Camel Blue est affiché à 9 francs en Suisse, contre 13 euros (11 fr. 95) dans l'Hexagone. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de vous encourager à fumer. La cigarette représente un danger pour la santé. Chaque année, la nicotine tue des milliers de personnes.

— L'essence

«L'essence peut effectivement être moins chère en Suisse qu'en France voisine, confirme Jordan Girod, porte-parole du Touring Club Suisse (TCS). Cet écart de prix s'explique en premier lieu par le taux de change euro/franc suisse, qui peut rendre un litre acheté plus ou moins avantageux d'un côté ou l'autre de la frontière selon la période.» Il faut également tenir compte des différences de fiscalité (taxes, redevances, TVA) qui pèsent

fortement sur le prix final à la pompe. Sans oublier de comparer des carburants équivalents: en France, le SP95-E10 est très répandu, alors qu'en Suisse le SP95 contient généralement au maximum 5% d'éthanol. «Ce qui peut expliquer quelques centimes d'écart par litre», souligne le porte-parole. Enfin, les prix varient selon le type de station-service: discount ou de marque. Là aussi, la différence de prix peut être plus ou moins marquée d'une région à l'autre. Sur son site internet, le Touring Club Suisse (TCS) tient à jour une liste des prix de carburant en Suisse et dans les pays européens. Il propose également une carte de tarifs à l'échelle nationale permettant de dénicher la station la moins chère près de chez vous.

(*) Selon les prix et le taux de change euro/CHF du 2 février 2026.

La Suisse est en moyenne 35% plus chère que la France

Entre fin 2024 et début 2025, la FRC a comparé en temps réel près d'une centaine d'articles sur 20 sites de multinationales, en Suisse et en France. Après avoir retranché la TVA (Suisse 8,1%, France 20%) et converti les prix au taux du jour, le constat est clair: les prix affichés en Suisse sont systématiquement plus élevés, avec une hausse moyenne proche de 35%. Les écarts les plus marqués concernent l'habillement. Les

produits relevés sont en moyenne 50% plus chers en Suisse. Deux enseignes se détachent nettement: H&M, avec des prix suisses jusqu'à 93% plus élevés que ceux pratiqués en France, et Zara, avec 77% de surcoût. Dans le sportswear, les différences restent importantes, notamment Adidas (+43%) et Nike (+42%). En électroménager, Philips ressort avec un airfryer vendu 45% plus cher en Suisse. Côté

jeux vidéo, les abonnements annuels montrent aussi un surcoût notable: Playstation PS+ Essential 12 mois (+34%) et Xbox Pass annuel (+41%), alors que l'offre de service est comparable. La FRC conteste l'argument des salaires pour expliquer ces écarts de prix entre la France et la Suisse, soulignant qu'ils reflètent surtout l'exploitation du pouvoir d'achat suisse, sans contrepartie évidente.

La subite chute du prix du lait plonge à nouveau les producteurs dans la détresse

Agriculture Dès le 1^{er} février, le prix indicatif du lait industriel baisse de 4 centimes par kilo. Ce qui entraînera des pertes de dizaines de milliers de francs par an pour certains éleveurs romands. Ces derniers envisagent de réduire leur cheptel, voire de cesser leur activité.

Natasha Hathaway Textes

Maussade. L'état du ciel comme celui des cœurs. En cette matinée pluvieuse à Barberêche, dans le canton de Fribourg, le producteur Daniel Aeschlimann tente de garder le moral. Ce qui le fait tenir? Sa passion pour ses bêtes: une centaine de vaches laitières qu'il bichonne et dont il connaît chaque prénom.

Une activité qu'il mène depuis quarante ans, mais qu'il envisage aujourd'hui de réduire de moitié. En cause: la chute du prix du lait. L'Interprofession du lait (IP Lait) a décidé de diminuer de 4 centimes le prix indicatif du lait de segment A, soit destiné aux produits laitiers à haute valeur ajoutée, dès le 1^{er} février. Le kilo passe ainsi de 82 à 78 centimes pour les agriculteurs livrant à l'industrie, entraînant d'importantes pertes financières. D'autant plus que certains transformateurs pourraient décider d'appliquer une baisse encore plus drastique.

Notons que dans le canton de Fribourg, le lait vendu à l'industrie représente 43% du lait des 1100 producteurs affiliés à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL). Côté vaudois, environ 1000 exploitations laitières sont recensées d'après Prométerre. L'association ne connaît toutefois pas la part du lait destinée à l'industrie.

Influence européenne

Cette recommandation fait suite à une production nettement supérieure à celle de 2025, soit plus de 10% en décembre, indique Mireille Hirt-Sturny, vice-présidente de la FSFL et membre du comité d'IP Lait. Cette situation s'explique, d'une part, par l'utilisation d'un fourrage de très bonne qualité l'année dernière et, d'autre part, par la dynamique du marché européen.

«La production laitière dépend fortement des conditions météorologiques car celles-ci déterminent la quantité et la qualité du fourrage à disposition. Cela engendre habituellement des fluctuations annuelles de 1 à 2%. De plus, en Europe, il y a également trop de lait et les prix ont chuté. Quand la différence entre le prix du lait suisse et le prix européen est trop importante, l'exportation de nos fromages est difficile. Simultanément, des fromages bon marché arrivent dans notre pays. Ceci est dû à l'accord de libre-échange sur les fromages passé avec l'UE en 2007.»

Pour le syndicat Uniterre, les producteurs paient une nouvelle fois les pots cassés d'une mauvaise gestion des quantités. Rappelons qu'en vingt ans, plus de la moitié des exploitations laitières suisses ont fermé leurs portes. Les agriculteurs sont désormais incités à faire des économies en diminuant les charges et à réduire la production en abattant des bêtes.

Difficile de se projeter

Chez Daniel Aeschlimann, emmener les vaches à l'abattoir serait un véritable crève-cœur.



Daniel Aeschlimann s'occupe d'une centaine de vaches laitières sur son exploitation à Barberêche, dans le canton de Fribourg. Actif depuis quarante ans et passionné par les bovins, il pourrait être amené à réduire son troupeau de moitié en raison de la baisse du prix du lait payé par les transformateurs. Yvain Genevay

«Il est impossible d'anticiper une telle surproduction. Surtout qu'il y a un an, c'était l'inverse: on manquait de lait à cause d'un mauvais fourrage.»

Daniel Aeschlimann
Éleveur fribourgeois

«Faut-il punir ces animaux parce qu'on a trop de lait? Je ne peux pas les tuer comme ça, même s'il y a une surproduction. C'est psychologiquement très difficile.»

En passant devant les box où s'abritent les veaux, il détaille l'investissement nécessaire: «Je suis les animaux de l'insémination à la naissance, je les élève pendant deux ans et demi jusqu'à ce qu'ils donnent leur première goutte de lait. Pendant plus de trois ans, on ne pense qu'à eux. Ce ne sont pas des numéros, mais des êtres vivants.»

Le cheptel est décidé des années à l'avance selon les quotas fixés par le transformateur (ici 700'000 kilos de lait par an). «Il est impossible d'anticiper une telle surproduction. Surtout qu'il y a un an, c'était l'inverse: on manquait de lait à cause d'un mauvais fourrage.» Cette baisse de plusieurs centimes représente une perte de 35'000 francs sur l'année pour lui. «Ça me fait réfléchir à l'ave-

nir. Dois-je investir dans un nouveau bâtiment ou diviser ma production par deux, licencier mes employés et arrêter de former des apprentis? C'est un véritable casse-tête.»

Anxiété et surcharge de travail

À Corcelles-le-Jorat, l'agricultrice Anne Chenevard produit 300'000 kilos de lait par an. Elle décrit la situation actuelle comme «très violente». «J'ai construit il y a deux ans, j'ai des prêts hypothécaires à rembourser. Quand le revenu baisse de 15% alors que les frais restent les mêmes, voire augmentent, c'est intenable. Mon entreprise n'est pas encore en péril grâce à mes réserves, mais il ne faudrait pas d'imprévus.» Ce manque à gagner empêche tout investisse-

ment et bloque les embauches, créant «un cercle vicieux d'anxiété et de surcharge de travail».

À Épendes, dans le Nord vaudois, le producteur Vincent Wasser s'attend, lui, à une perte abyssale de 150'000 à 170'000 francs de chiffre d'affaires pour sa production de 1,6 million de kilos. «Ce qui me choque le plus, c'est que nous sortons de deux ans de stabilité avec un prix correct. En quelques semaines, sous prétexte de surproduction, on passe de bien à très mauvais. Je me demande qui pilote l'avion.»

Pour lui, la filière ne fonctionne plus. Afin de limiter les dégâts, il a décidé de réduire son cheptel et ses charges salariales. «Ce qui me met le plus en colère, c'est le manque d'explications de la faitière et des responsables politiques. Certains

collègues parlent d'arrêter définitivement.»

Réflexions menées

Du côté d'Uniterre, sa secrétaire Berthe Darras partage cette exaspération. «Il faut des prix rémunérateurs couplés à une gestion des quantités. Depuis la fin des quotas laitiers en 2009, le prix n'a fait que dégringoler. Lorsqu'il n'y a plus de limites, on produit jusqu'à l'asphyxie.» Et de conclure: «C'est encore et toujours aux producteurs de payer et d'être solidaires en réduisant la production laitière.»

Interrogée au sujet de la crise que traversent les producteurs à la suite de la baisse du prix du lait, Mireille Hirt-Sturny rappelle que l'objectif principal poursuivi par IP Lait est «de ramener urgemment la production à un niveau normal afin de stabiliser le marché pour pouvoir retrouver des prix décents. Il faut aussi décharger les capacités de transformation qui risquent de ne plus être suffisantes ces prochaines semaines.»

La vice-présidente de la FSFL reconnaît toutefois qu'il est difficile pour les producteurs de réagir rapidement puisqu'ils réalisent des investissements sur le long terme. Quid de l'instauration d'un système de gestion des quantités? «Vu ce qu'il se passe actuellement, je pense que la branche doit mener une réflexion approfondie pour mieux gérer une situation semblable à l'avenir.»

Pression sur Migros pour du lait mieux rémunéré

L'Association de soutien au lait équitable (ASLE) a lancé, en fin d'année dernière, une pétition pour faire pression sur Migros. Son objectif: que le géant orange propose à nouveau dans son assortiment un lait payé 1 franc le kilo aux producteurs, afin que ces derniers puissent couvrir l'intégralité de leurs frais de production. D'autres distributeurs le font déjà, à l'image de Manor, Aldi ou Volg. À ce jour, l'ASLE a réuni plus de 10'000 si-

gnatures. L'association continuera de promouvoir son projet ces prochaines semaines avant de déposer la lettre ouverte. Elle vise notamment les médias ruraux de Suisse alémanique, comme l'explique le conseiller national socialiste vaudois Benoît Gaillard, président de l'ASLE et fervent défenseur de la démarche.

«Depuis le lancement de la pétition, la situation s'est aggravée. Les principaux transformateurs

ont fait pression pour que le prix du lait diminue encore. On touche vraiment aux limites d'un système libéralisé.» Il pointe du doigt une concentration du pouvoir d'achat: «Quatre acteurs se partagent environ 85% du marché; Emmi, Cremo, Elsa et Hochdorf. On peut qualifier cette situation d'oligopole.»

Pour préserver l'agriculture laitière en Suisse, l'élu estime qu'il devient nécessaire de réintroduire les quotas laitiers. «Nous avons

perdu 60% des fermes laitières en vingt-cinq ans. Nous risquons désormais d'atteindre un point de non-retour. C'est la souveraineté alimentaire mais aussi l'identité de nos paysages qui sont en danger.»

Selon Benoît Gaillard, si la Migros réintégrait un lait équitable dans ses rayons – elle l'avait fait durant un an avant de se rétracter –, «cela enverrait un signal fort» à l'ensemble de la filière.

L'Autorité fédérale de surveillance des fondations s'intéresse aux salaires du WEF

GOVERNANCE La «NZZ am Sonntag» a révélé des échanges fréquents ces derniers mois entre le World Economic Forum et l'autorité de surveillance. Explications

JULIE EIGENMANN

Le World Economic Forum a continué de faire l'actualité ce week-end, mais pas pour la récente tenue du Forum de Davos. D'abord, la *NZZ am Sonntag* a révélé que l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF) a convoqué à plusieurs reprises ces derniers mois Alois Zwinggi, l'un des directeurs du WEF. Et ce, en lien avec la transformation de la gouvernance de la fondation, à la suite de la démission, survenue dans un cadre tendu, de son fondateur, Klaus Schwab, en 2025.

«Ce n'était pas des convocations mais des entretiens et des rencontres, à l'initiative soit de l'ASF, soit du WEF, et durant lesquels Alois Zwinggi était toujours présent», précise l'ASF au *Temps*. Le WEF confirme de son côté «être engagé dans un dialogue professionnel et constructif avec l'Autorité fédérale de surveillance des fondations».

Parmi les points sur lesquels se penche cette autorité, selon la *NZZ am Sonntag*, les rémunérations de la direction du WEF. Avec, en tête de celles-ci, le revenu de



BORGE BRENDE
PRÉSIDENT DU WEF

Borge Brende de 1,9 million de dollars, selon le média alémanique, qui précise qu'en 2022-2023, son salaire était de 1,6 million. *Le Temps* s'était déjà interrogé dans une enquête en septembre sur la conformité des rémunérations, dont celle de 1,66 million de dollars pour Borge Brende pour l'année fiscale 2023-2024, selon les déclarations que la fondation doit remplir en tant qu'organisation exonérée d'impôts sur le revenu aux Etats-Unis.

«Klaus Schwab continue d'avoir le droit de désigner un membre du conseil de fondation»

L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE
DES FONDATIONS

Qu'en est-il? L'ASF ne commente pas ces chiffres: «Ils font actuellement partie des discussions et clarifications avec le WEF sur la manière dont se répartissent les salaires au sein de la direction. Nous entendons aussi vérifier si ces salaires sont conformes aux statuts et règlements.»

Du côté du WEF, on ne divulgue pas non plus de montants. «Nous précisons que les rémunérations de la direction sont fixées par le conseil de fondation et correspondent aux données de référence actuelles pour la Suisse, souligne le service médias. Le salaire de notre directeur général est comparable à celui qui avait été perçu par l'ancien *Chairman* (président), en tenant compte de circonstances exceptionnelles liées à des paiements spéciaux.»

Autre point mis en avant par la *NZZ am Sonntag*: la nouvelle direction du WEF aurait notamment dû expliquer à l'autorité de surveillance pourquoi elle souhaitait supprimer des statuts les droits particuliers accordés à Klaus Schwab en tant que fondateur. A ce jour, celui-ci peut encore désigner un membre de sa famille au conseil de fondation, mais la direction souhaite lui retirer ce privilège, écrivait le journal dominical.

Le fondateur Klaus Schwab est très présent dans les statuts et règlements du WEF qui datent de 2015 et sont inchan-

gés depuis, avait révélé *Le Temps* en septembre. «Le WEF réfléchit actuellement à modifier ses statuts. Mais Klaus Schwab continue d'avoir le droit de désigner un membre du conseil de fondation», dit cependant aujourd'hui l'ASF. Le WEF confirme ce point, ne poursuivant «aucune initiative visant à révoquer le droit du fondateur de proposer un membre au conseil de fondation».

Le journal dominical se fait aussi l'écho d'un débat sur la taille du conseil de fondation, qui compte actuellement près de 30 personnes. «L'ASF recommande qu'il y ait entre trois et sept membres dans un conseil de fondation. S'il est plus petit, il y a le risque que certaines personnes aient trop d'influence; s'il est plus grand, il y a le risque d'une dilution des responsabilités», est-il précisé au *Temps*.

La structure du conseil de fondation repose sur les statuts de 2015, commente pour sa part le WEF, qui ajoute: «Bien qu'un dialogue soit en cours concernant la possibilité d'un conseil plus restreint, il s'agit d'une discussion lancée par le WEF.»

Des rencontres et des e-mails entre Brende et Epstein

Sur un autre plan, dimanche, le *Blick* révélait que les nouveaux documents sur l'affaire Jeffrey Epstein publiés par le Ministère américain de la jus-

tice mettent à jour des rencontres et des e-mails échangés en 2018 et 2019 entre le président du World Economic Forum, Borge Brende, et le délinquant sexuel.

Interrogé sur ce point, le World Economic Forum, qui a dit avoir pris connaissance de ces informations, «condamne sans équivoque les agissements d'Epstein. Nos pensées et notre soutien total vont aux victimes, et nous réaffirmons l'engagement indéfectible du Forum en faveur de l'intégrité, du respect et des normes éthiques les plus élevées.»

Le service communication relaie également les déclarations de Borge Brende expliquant qu'il s'agissait de dîners diplomatiques et d'affaires réunissant plusieurs dirigeants d'entreprise et responsables gouvernementaux. En voici un extrait: «Je n'aurais jamais pu imaginer être présenté à un ancien délinquant sexuel; j'ignorais totalement ses actes criminels et son passé. Si je l'avais su, je n'aurais évidemment jamais accepté de le rencontrer. J'aurais dû examiner plus attentivement le passé d'Epstein, et je regrette profondément de ne pas l'avoir fait. Depuis que j'ai appris ses crimes, je n'éprouve que de la compassion et du soutien pour les victimes. Epstein était un monstre.» ■

Bug à l'assurance chômage: le problème est connu depuis dix ans

Retards des indemnités Le Contrôle fédéral des finances a déjà multiplié les avertissements sur la refonte du système de paiement.

En 2025, 6,5 milliards de francs ont été versés à titre d'indemnités de chômage en Suisse. Cette distribution est opérée par les caisses via la plateforme SIPAC, gérée depuis Berne par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). La mise en service de sa nouvelle version, à la fin de l'année 2025, a occasionné d'importants retards de versements. Cela fait des années, pourtant, que le Contrôle fédéral des finances (CDF) pointe, dans plusieurs rapports successifs, les problèmes de cette refonte informatique.

— 2015, premier échec

Tout commence par un échec. En 2013, un mandat initial est confié à CSC Switzerland pour un coût total de 35 millions. Mission? Lancer Novo SIPAC, une deuxième version de SIPAC. Mais en 2015, le CDF note déjà que les objectifs ne pourront être atteints dans les temps. Ce premier coup d'arrêt force le SECO à revoir sa copie.

— 2016, un nouveau nom

L'abandon du projet Novo SIPAC est confirmé par la Com-

mission de surveillance. Le préjudice financier est alors estimé à 350'000 francs, sous réserve de réutiliser certains éléments pour le futur projet. Le CDF recommande de repartir sur de nouvelles bases avec le projet SIPACfutur.

— 2019, encore des difficultés

Le projet SIPACfutur est désormais sur les rails, mais le calendrier est jugé très serré. Des retards apparaissent déjà dans la livraison des spécifications dé-

taillées. Le CDF s'inquiète de la charge de travail pesant sur les personnes clés et de la complexité du système.

— 2021, le Covid ralentit tout

La crise du Covid-19 sature les caisses de chômage, qui ne peuvent plus détacher de personnel pour le projet. La date de déploiement est repoussée de 18 mois et les coûts augmentent de 14 millions de francs. La maturité de l'organisation pour gérer le nouveau système est jugée insuffisante.

— Janvier 2024, nouvelle alerte

À la suite d'une introduction partielle défailante à Pâques 2023, un audit urgent est lancé. Le CDF pointe de graves manquements dans le pilotage et un manque de volonté de l'organisation d'assumer ses responsabilités. Le risque de nouveaux retards et de surcoûts massifs est désormais jugé très élevé.

— Juillet 2024, une situation «critique»

En juillet 2024, le CDF relevait que «le coût total du pro-

jet s'élève à 183,36 millions de francs», tout en précisant que «le projet présente un retard de 24 mois par rapport à la planification de base».

— Août 2025, un «optimisme prudent»

Le CDF écrit prudemment: «Compte tenu du grand retard à rattraper, l'achèvement du projet reste un défi pour le SECO.» La suite montrera que le défi n'est pas encore relevé.

Marie Maurisse

Le Monde - 3 février 2026

EMPLOI

Comment la fragmentation du travail nourrit la précarité



YASMINE GATEAU



Béatrice Madeline et Jules Thomas

Le travail morcelé 1/4 CDD, microentrepreneuriat, temps partiel subi, plateformes... La précarité affectant plus d'un quart des travailleurs en France retarde l'indépendance des jeunes, complique la recherche de logement, fragilise le collectif de travail et alimente l'abstention électorale

Patricia reprend à peine son souffle lorsqu'elle retrace son parcours de cheffe de cuisine. « *En début de carrière, j'ai été en CDD puis en CDI dans plusieurs secteurs, et je l'agrémentais de missions en intérim pour compléter mes revenus* », commence la jeune femme de 34 ans (qui n'a pas souhaité donner son nom). Avant de poursuivre : « *En 2019, je me suis tournée vers les plateformes de mise en relation pour des missions en restauration, car le salaire paraissait plus attractif. C'était comme de l'intérim, mais plus structuré, plus flexible, ça paraissait révolutionnaire. Jusqu'au jour où la répression des fraudes m'a contactée pour me dire que la plateforme que j'utilisais était poursuivie pour travail dissimulé.* » Aujourd'hui, elle continue d'enchaîner les postes dans les restaurants sous le statut de microentrepreneur, jamais très stables, jamais très longtemps, et, dans son secteur comme dans beaucoup d'autres, ils sont des milliers comme elle.

Depuis vingt ans, l'emploi se morcelle en France. Certes, entre fin 2019 et fin 2024, en dépit de la pandémie de Covid-19, des tensions internationales et des incertitudes politiques, le pays a créé quelque 1,7 million d'emplois, soit une hausse de 5,9 %, supérieure à celle de la croissance. Mais ce chiffre masque un phénomène : autrefois considéré comme la norme, le salariat stagne, tandis que les formes de travail non salarié – les indépendants, principalement les microentrepreneurs – prennent de l'essor. Ce n'est pas tout. Les stages de fin d'études ne cessent de s'allonger, les plateformes proposant des jobs à la tâche essaient et le nombre de « slasheurs », ces personnes contraintes de jongler entre plusieurs petits boulots pour boucler leurs fins de mois, augmentent.

Cette « mosaïfication » de l'emploi est lourde de conséquences économiques, sociales et politiques. Elle retarde l'indépendance des jeunes, qui peinent à se loger. Elle fragmente un peu plus encore le rapport au collectif, quand le taux de syndicalisation est déjà au plus bas. Elle alimente une frustration et un découragement qui ne sont pas sans incidence au moment de voter.

Le travail indépendant augmente, le salariat recule

Les chiffres sont éloquentes : parmi les 109 000 emplois créés en 2024, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), 97 000 ne sont pas salariés, portés principalement par les créations de

microentreprises. Entre fin 2008 et fin 2022, le nombre de non-salariés a bondi de 72 %, soit 1,5 million de personnes en plus – dont essentiellement des microentrepreneurs, tandis que fin 2024 on comptait 13,3 % d'indépendants sur le marché du travail, contre 10,7 % en 2008. Les chiffres publiés, mercredi 28 janvier, par l'Insee confirment cet essor : les créations de microentreprises étaient encore en hausse de 5,9 % en 2025, alors que les entreprises classiques ont reculé de 4,1 %

Entre les années 1970 et le début des années 2000, la part de ces travailleurs rémunérés sous une autre forme qu'un salaire avait pourtant chuté de 20 % à 10 % environ – l'agriculture, le commerce, les professions libérales et l'artisanat fournissaient alors le gros des bataillons. « *Mais leur nombre est reparti à la hausse dès 2008, avec la création du statut de l'autoentrepreneur, transformé en microentrepreneur en décembre 2014* », indique Vladimir Passeron, chef du département de l'emploi et des revenus d'activité à l'Insee.

Cela en partie parce que les entreprises en quête de flexibilité se sont engouffrées dans la brèche. En plus de la sous-traitance classique et de l'appel aux cabinets de consultants, un nombre croissant de tâches, notamment en comptabilité, marketing, informatique, sont désormais confiées en direct à des indépendants. Selon Stéphane Colliac, économiste chez BNP Paribas, un emploi sur cinq créé depuis vingt ans dans les services aux entreprises est un emploi d'indépendant.

Pas un secteur n'est épargné. Le nombre d'indépendants a ainsi plus que doublé dans les services de transport, VTC inclus, depuis 2008, et les services aux particuliers. Les agences immobilières emploient pléthore de négociateurs à leur compte. Dans le secteur de la culture, le salariat est devenu l'exception : le nombre de non-salariés y a presque triplé en quinze ans, et trois travailleurs du secteur sur quatre sont microentrepreneurs.

« *Cet emploi non salarié devrait continuer à progresser plus rapidement que le salarié* » dans les mois et trimestres à venir, pronostique Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. C'est l'un des effets de la progression du chômage (en hausse de 6,8 % sur un an, et de 2,6 % au quatrième trimestre 2025). « *Quand l'emploi se dégrade, analyse l'économiste, le nombre de chômeurs s'inscrivant comme microentrepreneurs pour tenter de trouver un minimum d'activité augmente.* » De fait, 3 microentrepreneurs sur 10 adoptent ce statut pour compléter leurs revenus, et non pour développer une activité principale. Ils touchent en moyenne 670 euros par mois, selon l'Insee, bien loin du salaire moyen dans le secteur privé (2 730 euros en 2024), et 11 % déclarent ne rien gagner du tout, car ils ne se versent pas de rémunération ou bien leur activité est déficitaire.

La précarité touche un travailleur sur quatre

Au retour en force des indépendants s'ajoutent les différents statuts plus ou moins précaires qui cohabitent sur le marché du travail : salariés en CDD (7,6 % des actifs en 2024), intérimaires (1,9 %), ou alternants et stagiaires (3,4 %), tandis que les salariés en CDI représentaient 73,1 % des actifs en 2024, selon l'Insee, alors qu'il frôlait les 78 % en 2004. Autrement dit, plus d'un travailleur sur quatre subit une forme de précarité, dans la durée du contrat, la forme de travail, ou la protection sociale associée à son statut. A l'instar des microentrepreneurs : leurs cotisations sont uniquement calculées sur le chiffre d'affaires sans ouverture automatique de droits pour l'assurance-chômage, alors que les salariés cotisent au régime général, qui inclut l'assurance-chômage et des prestations sociales plus complètes.

De plus, selon l'Insee, 17,6 % des personnes en emploi sont en temps partiel (dont 77,9 % de femmes). Parmi elles, un quart sont en temps partiel subi – la durée hebdomadaire de travail est inférieure à ce qu'elles désirent. S'ajoutent aussi à cela le portage salarial – ce système dans lequel l'indépendant signe un contrat de travail avec une entreprise, laquelle signe elle-même un contrat commercial avec une entreprise cliente –, pour lequel il n'existe pas d'évaluation chiffrée officielle ; et, surtout, la « plateformisation » observée dans un nombre croissant d'activités, et imposant bien souvent aux travailleurs de s'y enregistrer sous le statut de microentrepreneur. Si les premières plateformes sont apparues dans les transports, avec Uber, puis dans la livraison de repas, il en existe aujourd'hui dans tous les secteurs, ou presque.

Y compris dans les services à la personne (bricolage, jardinage, livraison de courses), où certaines, comme AlloVoisins, Shopopop ou Pickme, proposent à des particuliers cherchant à compléter leurs revenus d'offrir leurs services pour quelques euros. « *La plupart des gens sur ces applis sont comme moi : ils ont du mal à décrocher un emploi avec des horaires réguliers ou à temps plein* », témoigne Elsa (le prénom a été modifié), 54 ans, employée à temps partiel dans le commerce dans le sud de la France, qui porte des colis ou fait de la traduction en passant par des plateformes.

Isabelle Daugareilh, maîtresse de conférences à l'université de Bordeaux et directrice de recherche au CNRS, observe avec inquiétude cette « *fragmentation des normes juridiques de travail* ». « *A l'origine, le droit du travail a*

été conçu comme un droit commun, y compris en intégrant des travailleurs à la marge, rappelle-t-elle. Le salariat avait cette force d'inclusion. » Et elle est en train de disparaître.

Des difficultés pour se loger, des perspectives réduites

L'émergence de bataillons d'indépendants, de microentrepreneurs ainsi que d'intermittents n'érode pas que la « *force d'inclusion* » du salariat. Elle a de profondes conséquences sur le tissu social et la vie des individus. Trouver un logement, en particulier, est devenu le cauchemar de nombreux jeunes. En zone tendue, cela relève quasiment de l'impossible, et pour cause : les agences immobilières demandent aux candidats des revenus égaux à au moins trois fois le montant du loyer, mais surtout un CDI, hors période d'essai. Acheter sans ce graal n'est guère plus facile, les banques se montrant particulièrement frileuses pour prêter à ces travailleurs précaires. Or il est difficile de se projeter dans l'avenir sans possibilité de se loger correctement. « *C'est tout le cycle de vie et l'horizon patrimonial des jeunes qui est ainsi chamboulé* », résume l'économiste Maxime Sbaihi. Ce spécialiste de la démographie à l'Institut Montaigne fait même le lien entre la difficulté à se loger et la baisse de la natalité : « *Faute de visibilité, de toit, de moyens, on ajuste, on décale et on revoit à la baisse les projets familiaux.* »

En outre, le travail indépendant offre, dans les faits, des perspectives de carrière moindres que le salariat. « *Les indépendants ont 40 % de chances en moins d'être en mobilité sociale ascendante que les salariés* », indique l'Insee, dans une étude de juillet 2025. Sans compter que, dans certains cas, les conditions de travail liées à ce statut se paient cher, à long terme, sur la santé physique et mentale, en particulier dans la livraison et les transports. « *Pour gagner l'équivalent d'un smic, un livreur doit travailler deux ou trois fois plus qu'un travailleur normal* », rappelle M^{me} Daugareilh.

Dans les métiers du nettoyage ou du « care », auxquels se sont intéressés François-Xavier Devetter, enseignant-chercheur en économie à l'université de Lille et à l'Institut de recherches économiques et sociales, et Julie Valentin, maîtresse de conférences au Centre d'économie de la Sorbonne (université Paris-I), les travailleurs gagnent souvent moins d'un smic mensuel plein, car la plupart sont en temps partiel, « *mais leurs journées ne sont pas moins longues, et l'emprise du travail sur leur vie correspond de fait à un temps plein* », explique François-Xavier Devetter, en raison des horaires tôt le matin, avant l'ouverture des bureaux, ou le soir après la fermeture. Un rythme particulièrement « *pénalisant en matière de conciliation vie familiale-vie professionnelle* », ajoute Julie Valentin.

Selon la Fédération des entreprises de propreté, environ 70 % des fonctions du nettoyage et du gardiennage sont externalisées. Or les entreprises sous-traitantes connaissent plus d'accidents et de maladies professionnelles que les autres, et de nombreuses enquêtes sur le secteur montrent que l'organisation en sous-traitance est elle-même facteur de dégradation des conditions de travail, par l'intensification de l'activité qu'elle induit et par la dégradation des collectifs de travail.

Le collectif affaibli

En raison de cette parcellisation de l'emploi, des salariés en CDI côtoient au quotidien des collègues au statut fragmenté : CDD, intérimaires, microentrepreneurs... Dans une même organisation, ces statuts dessinent de nouvelles hiérarchies et détricotent les liens au sein d'un collectif de travail, redonnant du pouvoir au management et affaiblissant celui des travailleurs. « *Le fort déclin syndical n'est pas lié au désamour des syndicats, mais à l'éclatement du tissu productif* », affirme Rémy Ponge, maître de conférences en sociologie à l'université Aix-Marseille.

Parce qu'ils sont concentrés sur les difficultés du quotidien, parce qu'il leur est difficile d'identifier la structure à laquelle s'adresser, ou encore par peur des représailles s'ils se plaignent, les travailleurs précaires se tournent peu vers les organisations syndicales, qui peinent à s'adapter à cette nouvelle donne sur le marché du travail.

En réduisant les perspectives professionnelles et les possibilités d'intégration des jeunes, quand le budget nécessaire pour se loger, se nourrir, voire se déplacer, ne cesse d'augmenter, la fragmentation de l'emploi nourrit aussi un sentiment de déclassement et des tensions sociales. Et cela a également une traduction dans les urnes : un quart des précaires disent ne pas voter, souligne Tristan Haute, maître de conférences en science politique à l'université de Lille. « *La précarité engendre plutôt l'abstention* », analyse-t-il. La dégradation des conditions de travail, l'ascenseur social bloqué, la stagnation des salaires alimentent plutôt, selon lui, des frustrations susceptibles d'« *engendrer du vote protestataire* ».

Prochain article Quand le CDI reste la norme pour décrocher un logement

Familles en difficulté: l'aide éducative à domicile est saturée

Social Le dispositif de la protection de l'enfance se retrouve sous une pression très forte en ce début d'année. Les ressources manquent cruellement.

Chloé Dethurens

Des foyers surchargés, des hospitalisations sociales plus longues, un manque de familles d'accueil: à Genève, le dispositif de protection de l'enfance est particulièrement saturé en ce début d'année. Pour éviter les placements, des mesures de soutien à domicile existent. Mais cette prestation – l'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) – est aussi prise d'assaut. Dans un message au personnel, la direction du Service de protection des mineurs (SPMi) reconnaît une situation très tendue.

L'AEMO vise à apaiser les tensions dans les familles en difficulté. Un éducateur accompagne les parents à domicile, une ou plusieurs fois par semaine, durant un an au maximum. Cela peut concerner des familles avec bébés, de jeunes enfants comme des adolescents jusqu'à 18 ans. Cet accompagnement est aussi proposé en cas de séparation parentale, dans le cadre d'un droit de visite.

Cette aide est dispensée par la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), les associations Agapé et Filinea, sur délégation du Canton. Parfois en urgence. Le SPMi la demande «soit parce qu'il a reçu un signalement de la police, de l'école, de professionnels de santé ou du social, des parents, ou par le Tribunal, indique Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication. Pour évaluer la situation, le SPMi recueille le point de vue du réseau autour des enfants et de la famille, il ne décide jamais seul. Si les parents ne sont pas d'accord, le tribunal tranche.»

Demande pas couverte

Ces prestations sont très sollicitées. Depuis la création du service en 2009, les demandes n'ont cessé d'augmenter. Aujourd'hui, 603 familles sont suivies, soit 60% de plus qu'il y a six ans. Mais l'offre ne couvre pas la demande et les listes d'attente sont fréquentes. La FOJ, par exemple, connaît depuis trois ans une aug-



Les collaborateurs du SPMi (Service de protection des mineurs) débrayent parce qu'on leur ôte une semaine de vacances. Les renforts dans la branche se font attendre. Laurent Guiraud

mentation annuelle de 10% du nombre de mineurs suivis.

Les mesures AEMO demandées notamment par le Tribunal des mineurs ont coûté 2,3 millions de francs en 2025. C'est près d'un million de plus que ce qui avait été budgété. La Commission des finances du Grand Conseil a d'ailleurs refusé d'octroyer un crédit supplémentaire face à ce surcoût.

L'accompagnement éducatif lors des droits de visite assuré par l'association Filinea est lui aussi saturé depuis fin 2025. Ses prestations ne pouvant être étendues pour des raisons de budget, des familles sont privées de ce service depuis des mois.

Selon nos informations, le SPMi a été sommé de bloquer les nouvelles demandes jusqu'en février. Quelque 60 situations sont sur liste d'attente. Le point rencontre de la FOJ, qui assure le même mandat, voit lui aussi le nombre de cas augmenter, avec 283 familles suivies en 2024 (contre 261 en 2023). Contactée, l'association renvoie au DIP.

Pourquoi cette augmentation? Le DIP constate une «aggravation de problématiques familiales im-

pactant les enfants». Mais le succès de l'AEMO s'explique aussi car «ces outils fonctionnent bien, ont fait leurs preuves et sont mis en avant par les travailleurs en protection de l'enfance».

Les renforts ne sont pas pour tout de suite. Le budget 2026 de l'État prévoyait de doter l'AEMO petite enfance de 300'000 francs supplémentaires, pour pouvoir suivre dix situations simultanément (en plus des 31 actuelles). Pour le droit de visite, il était prévu 0,7 million pour accompagner 40 familles et supprimer l'attente. Mais le budget n'a pas été voté, et le Canton vit sur les douzièmes provisionnels.

Un service mis en pause

Un autre service visant à aider à domicile les familles en difficulté a été mis en stand-by. L'Action préventive en milieu familial (APMF) était proposée sur demande des parents. Il s'agissait d'agir en amont, avant que les familles soient dépassées et que d'autres instances, comme le SPMi, entrent en jeu.

Cette prestation, qui a permis de suivre plus de 2800 mineurs depuis 2013, a été suspendue

faute de financement. Une fondation, qui assurait 500'000 francs de fonds, s'est retirée en 2023. Aujourd'hui, l'idée est de miser surtout sur des fonds publics. La reprise de la prestation est prévue pour 2027.

Au vu de la situation, le message de la directrice du SPMi adressé au personnel se justifie: le dispositif de protection de l'enfance déborde de toutes parts. Dans la demande de crédit supplémentaire adressée à la Commission des finances, on lit que les hospitalisations sociales, dont la durée a doublé entre 2023 et 2025, ont coûté 4,3 millions de plus.

La prise en charge renforcée de certains mineurs en éducation spécialisée représente 4,1 millions. Les cas complexes – 14 mineurs au total – nécessitant une structure particulière ont exigé 6 millions de plus. Les placements à domicile (avec éducateur présent de manière intensive) se chiffrent à 0,8 million. Enfin, l'augmentation temporaire de la capacité d'accueil des foyers a coûté 0,6 million de plus.

Collaboration: Marie Maurisse

Michael Graber

Das Verdikt des Stimmvolks war klar: Knapp 58 Prozent sagten an der Urne Ja zur Abschaffung des Eigenmietwerts. Damit endete ein jahrelanger Zwist. Doch ab wann der Eigenmietwert wirklich nicht mehr bezahlt werden muss, ist weiterhin unklar. «Frühestens 2028» hat die zuständige Bundesrätin Karin Keller-Sutter am Abstimmungssonntag gesagt.

«Frühestens 2030» fordert nun die Konferenz der Gebirgskantone. Sie hat sich in einem Brief an das Eidgenössische Finanzdepartement gewandt. Der Grund: Die Kantone benötigen mehr Zeit für die Einführung einer Objektsteuer auf Zweitliegenschaften – dabei werden Steuern auf Ferienwohnungen erhoben. An eine solche Option war die Abschaffung des Eigenmietwerts gekoppelt. So sollen vor allem Tourisuskantone eine Möglichkeit erhalten, die Ausfälle zu kompensieren, die durch den Wegfall der Eigenmietwertbesteuerung entstehen.

Kantone benötigen «erhebliche» Vorlaufzeiten

«Die Einführung einer Objektsteuer ist rechtlich und politisch wesentlich komplexer, als man dies im Abstimmungskampf wahrhaben wollte», sagt Fadri Ramming, Generalsekretär der Konferenz. Es gehe nicht um Verzögerung, betont er. Eine neue Steuer müsse rechtlich sauber ins bestehende System eingefügt werden, und der politische Prozess mit Parlamentsdebatte und allfälligen Volksabstimmungen bedinge «erhebliche Vorlaufzeiten». Auch bei einer «zügigen Gangart» brauchen diese Prozesse länger, heisst es im Brief an das Departement von Keller-Sutter. Die Plenarversammlung habe den Beschluss einstimmig gefasst, mit dem Ziel, beim Bund um mehr Zeit zu ersuchen. Beim Finanzdepartement will man sich auf Anfrage nicht in die Karten blicken lassen. Zu-



Vor allem viele Ferienorte mit einem hohen Zweitwohnungsanteil fürchten hohe Einnahmeausfälle beim Wegfall des Eigenmietwerts.

Bild: Keystone

Wird der Eigenmietwert erst 2030 abgeschafft?

Die Bergkantone verlangen mehr Zeit, damit sie Steuern auf Zweitwohnungen einführen können.

erst würden nun «praxisgemäss» die Finanzdirektoren angehört und anschliessend werde weiter kommuniziert. Bereits bei der Abstimmung hatten sich die kantonalen Finanzdirektoren und -direktorinnen (FDK) mit deutlicher Mehrheit gegen den Systemwechsel ausgesprochen – auch, weil sie Einnahmeausfälle befürchteten. Dementsprechend könnte sich das Interesse an einer möglichst raschen Umsetzung im Rahmen halten.

Auch auf Basis der Rückmeldung der FDK werde anschliessend der Antrag für den Bundesrat ausgearbeitet, wie es beim Finanzdepartement heisst. Vorgesehen sei, dass die Regierung noch vor den Sommerferien darüber entscheide. Die beiden Wohneigentumsvorlagen – also die Abschaffung des Eigenmietwerts und die Einführung einer Möglichkeit, auf Zweitliegenschaften Steuern zu erheben – sollen dabei «gleichzeitig in

Kraft treten», heisst es aus dem Departement von Karin Keller-Sutter.

Nationalrat wittert «etwas Verzögerungstaktik»

Nationalrat Leo Müller (Mitte/LU), der sich sehr für die Abschaffung engagiert hat, findet den von den Bergkantonen gewünschten Zeitraum für den Übergang «schon sehr lange». Er hält den Systemwechsel per Anfang 2028 für realistisch.

«Die Kantone wissen jetzt seit dem vergangenen September, dass der Eigenmietwert wegfällt und konnten an der Einführung einer Objektsteuer arbeiten», so Müller. Die Verfassungsgrundlage sei gegeben und die Arbeiten seien «nicht so kompliziert». Er vermutet auch «etwas Verzögerungstaktik». Innert zwei Jahren könne eine Änderung im Steuersystem durchgezogen werden, «wenn man

denn will», sagt Müller. Hauptsache sei zwar schon, dass der Eigenmietwert abgeschafft worden sei, aber deswegen dürfe nun nicht getrödeln werden.

«Wichtig ist genügend Vorlaufzeit»

Bauenschweiz, der Dachverband der Schweizer Bauwirtschaft, betont, dass es «Planungssicherheit» brauche. Wichtiger als der Zeitpunkt sei «eine klare Kommunikation und genügend Vorlaufzeit», sagt Direktorin Cristina Schaffner. Der Verband hat sich im Vorfeld der Abstimmung gegen die Abschaffung des Eigenmietwerts ausgesprochen. Sein Hauptargument war, dass auch die Abzugsmöglichkeiten für Unterhalts- und Sanierungsarbeiten gestrichen würden.

Bis zur effektiven Abschaffung geht Bauenschweiz daher auch von «einem Nachfrageschub» aus, wie Schaffner sagt. Zahlreiche Hauseigentümerinnen wollen die anfallenden Arbeiten erledigen, solange diese bei der Steuererklärung noch abzugsfähig sind. Genaue Prognosen seien aber schwierig, da in den Kantonen die Regelungen unterschiedlich seien. Der Gebäudepark müsse auch ohne Abzugsmöglichkeiten «fit» gemacht werden. Auch kantonale Gebäudeprogramme würden dabei als Anreiz dienen, so Schaffner.

Wie viele Kantone effektiv versuchen werden, eine Objektsteuer auf Zweitliegenschaften einzuführen, ist derzeit noch unklar. Bei der Konferenz der Gebirgskantone heisst es, «dass nicht alle in unserer Konferenz zusammengeschlossenen Kantone die Einführung einer Objektsteuer prüfen, die stark betroffenen jedoch schon.» So bezifferte etwa Graubünden seine Ausfälle auf 90 Millionen Franken Mindereinnahmen für Kanton und Gemeinden. Beim momentanen Hypozinssatz würden Bund, Kanton und Gemeinden zusammen rund 1,8 Milliarden Franken weniger pro Jahr einnehmen.

Wegen Systemwechsel: Lohnkosten des Bundes steigen um mehrere Millionen Franken

Kritik an hohen Beamtengehältern 130'000 Franken verdient ein Bundesangestellter im Schnitt pro Jahr. Ein neues Lohnmodell soll die Gehälter ab 2027 an die Privatwirtschaft angleichen. Nun wird es aber noch teurer.

Quentin Schlapbach

Vor drei Jahren veröffentlichte das Institut für Wirtschaftspolitik (IWP) eine Studie zu Lohnunterschieden zwischen der Privatwirtschaft und der Verwaltung. Die Studie kam zum Schluss, dass ein Bundesangestellter im Schnitt 11,6 Prozent mehr verdient als ein Angestellter im privaten Sektor, der einer vergleichbaren Arbeit nachgeht. Seither stehen die Gehälter der Bundesangestellten in der Kritik. Auch Sergio Ermotti griff das Thema jüngst im Interview mit dieser Redaktion auf. «Wir müssen dafür sorgen, dass mehr gut ausgebildete Leute in der Privatwirtschaft arbeiten und dort den Fachkräftemangel lindern», sagte der UBS-Chef. «Heute gehen viele direkt nach dem Studium in die Verwaltung, wo sie besser verdienen und einen fast schon garantierten Arbeitsplatz haben.»

Personalverantwortliche warnen vor neuem Modell

In der Bundesverwaltung hängt das hohe Lohnniveau massgeblich damit zusammen, dass mit dem bisherigen Lohnsystem die Gehälter Jahr für Jahr automatisch ansteigen. Bei guten Leistungen beträgt die jährliche Gehaltserhöhung 1,5 bis 2,5 Prozent, bei sehr guten Leistungen sogar 3 bis 4 Prozent. Von diesen Gehaltssprüngen profitieren praktisch alle, die nicht das Maximum ihrer Lohnklasse erreicht haben. Ein Blick in das vergangene Personalreporting zeigt, dass 96,7 Prozent der Bundesangestellten im Jahr 2024 eine gute oder sehr gute Personalbeurteilung erhalten haben.

Im Mai 2025 reagierte der Bundesrat auf die wachsende Kritik und stellte ein neues Lohnmodell vor, das «stärker marktorien-



Auch die Einstiegsgehälter von Bundesangestellten sollen nun aufgebessert werden. Foto: Moritz Hager

tiert» sein soll. Jährliche Lohn-erhöhungen soll es zwar immer noch geben. Die Gehaltssprünge fallen aber deutlich geringer aus. Auch soll es in Zukunft nur noch bei aussergewöhnlichen Leistungen möglich sein, das Maximum der jeweiligen Lohnklasse zu erreichen.

Das neue System soll im Jahr 2027 eingeführt werden. Aber bereits jetzt schlagen in der Bundesverwaltung Personalverantwortliche Alarm, dass die Umstellung im nächsten Jahr zu deutlichen Mehrkosten führen wird. In Meetings sollen Führungspersonen vorgerechnet

haben, dass einzelne ihrer Angestellten im kommenden Jahr auf einen Schlag einen vierstelligen Betrag mehr verdienen werden. Um die geringere Lohnentwicklung auszugleichen, sollen nämlich auch die Einstiegsgehälter für Bundesangestellte angehoben werden. Bisher konnte der

Bund Leute zu einem relativ tiefen Einstiegslohn rekrutieren. Aufgrund der automatischen Lohnentwicklung war es für sie absehbar, dass sie in einigen Jahren deutlich mehr verdienen werden. Mit dem neuen System fallen diese Aussichten weg. Und um als Arbeitgeber attraktiv zu

bleiben, will der Bund jungen Arbeitnehmenden bessere Konditionen gewähren. Das Eidgenössische Personalamt (EPA) bestätigt, dass das neue Lohnsystem sich anfangs negativ auf den Bundeshaushalt auswirkt. Gesicherte Angaben seien zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht möglich, sagt Sprecher Anand Japtap. Aber es gibt eine erste Schätzung. «Im Einführungsjahr 2027 werden über die ganze Bundesverwaltung Mehrkosten von netto 10 Millionen erwartet», sagt Japtap.

Mittelfristig soll das System Entlastungspotenzial geben

In Bundesbern gehen allerdings viele davon aus, dass diese Zahl im Budgetprozess noch deutlich nach oben korrigiert werden muss. Zwar gibt es beim Bund kaum Nettofluktuation, und das Durchschnittsalter der Angestellten ist vergleichsweise hoch. Dennoch werden mehrere Tausend Angestellte von der Systemanpassung für den Karrierebeginn profitieren.

Die Tatsache, dass es für Angestellte deutlich schwieriger wird, das Lohnmaximum zu erreichen, führt zwar auch zu Spareffekten. Diese treten jedoch erst verzögert, nach einigen Jahren, auf. Das EPA sagt, dass das neue Lohnsystem wegen der flacheren Lohnentwicklungskurve «mittelfristig» ein Entlastungspotenzial von rund 35 Millionen Franken für den Bund haben werde.

Kurzfristig wird die Kritik an den Beamtenlöhnen aber weiter zunehmen. 2024 durchbrach der Durchschnittslohn eines Bundesangestellten erstmals die Marke von 130'000 Franken, was bei 13 Monatslöhnen einem Gehalt von 10'000 Franken pro Monat entspricht. Im Einführungsjahr 2027 dürfte dieser Rekord abermals pulverisiert werden.

Bei der Unternehmensbesteuerung zeichnen sich grosse Veränderungen ab

Verschärfter Standortwettbewerb Die OECD hat auf Druck der USA ihre Mindeststeuer verwässert. Auch in der Schweiz dürfte die Politik neue Abzüge erlauben, um das Land für Konzerne attraktiver zu machen.

Konrad Staehelin

Der internationale Wettbewerb um die besten Steuerzahler wird ruppiger und wird die Schweiz in den nächsten Jahren auf Trab halten. Vor diesem Hintergrund hat die Steuerverwaltung im Departement von Finanzministerin Karin Keller-Sutter damit begonnen, eine Gesetzesänderung zu erarbeiten. Das liegt einerseits daran, dass sie muss: Der Bundesrat hat die OECD-Mindeststeuer auf 2024 hin mit einem solchen Tempo eingeführt, dass er sich dabei verpflichtet hat, maximal sechs Jahre später ein entsprechendes Gesetz ins Parlament zu schicken. So kann dieses die Modalitäten nochmals in aller Ruhe klären.

Das Gesetzesprojekt dürfte jedoch andererseits deutlich darüber hinausgehen, einzig die aktuelle Verordnung in einen Gesetzestext zu überführen. Stattdessen zeichnet sich ab, dass auf die Unternehmensbesteuerung in der Schweiz nach der OECD-Reform bereits wieder grosse Veränderungen zukommen. Jemand, der an den ersten Besprechungen zwischen der Verwaltung und der Wirtschaft dabei war, spricht darum bereits von einer «Unternehmenssteuerreform IV».

Die Vorgängerprojekte, jeweils als USR abgekürzt, waren aufgrund der Möglichkeiten für Unternehmen, Steuern zu sparen, teilweise hoch kontrovers. Nach einem aufreibenden Abstimmungskampf lehnte die Bevölkerung 2017 zum Beispiel die USR III mit 59 Prozent Nein-Stimmen deutlich ab. Die Steuerverwaltung beteuert, die jetzigen Arbeiten nicht unter diesem Titel zu führen. Auch diese Reform dürfte Steuer senkungen für die Unternehmen bringen. Das hat insbesondere mit US-Präsident Donald Trumps Ablehnung der OECD-Mindeststeuer zu tun. Die US-Regierung hatte die Mindeststeuer zu Beginn stark unterstützt, entwickelte über die Jahre aber eine ablehnende Haltung. Mit ihrem Amtsantritt vor einem Jahr drohte die zweite Trump-Regierung Ländern mit Vergeltung für den Fall, dass diese die Mindeststeuer auf amerikanische Firmen anwendeten. Sie verlangte, dass die OECD das amerikanische Steuersystem als gleichwertig betrachte.

Die OECD hat ihre Regeln verwässert

Am 5. Januar hat die Industrieländerorganisation OECD die angepassten Spielregeln publiziert. Die USA zeigten sich zufrieden, während alle anderen Länder die Mindeststeuer weiterhin anwenden können, sofern sie wollen. Von Gleichwertigkeit kann in der Realität jedoch keine Rede sein: Unternehmen hätten Wettbewerbsvorteile gehabt, wenn sie nach dem amerikanischen System statt nach dem ursprünglichen OECD-System besteuert worden wären. Um das auszugleichen, hat die OECD ihre Regeln verwässert: Sie erlaubt den teilnehmenden Ländern, neue



Wer hierzulande viele Angestellte beschäftigt, soll profitieren: Swisscom-Mitarbeiter installieren eine Mobilfunkantenne. Foto: Matthias Spicher

Steuerrabatte für Grossunternehmen einzuführen.

Das dürfte in der Schweiz Eingang ins neue Gesetz finden. Ein Sprecher der Steuerverwaltung schreibt, dass diese bei der Erarbeitung «auch die standortpolitischen Handlungsmöglichkeiten (...) zu erörtern» plane. Die Frage der «Zweckmässigkeit möglicher Steuergutschriften zur Abfederung der steuererhöhenden Wirkung der Mindestbesteuerung» werde Thema sein, aber auch das «Unternehmenssteuerrecht allgemein». Letzteres heisst übersetzt: Die Wunschliste gewisser Branchen geht über die Einführung neuer Steuerrabatte im Einklang mit der OECD hinaus. Gemäss Verbandsvertretern handelt es sich insbesondere um Themen der Gruppenbesteuerung, damit zum Beispiel Verlustvorträge über alle Firmen eines Konzerns zusammen verrechnet werden können. Je nach Ausgestaltung sparen die Unternehmen so Steuern oder viel Arbeit.

Die OECD-Mindeststeuer verlangt im Grundsatz, dass Firmen mit einem Umsatz von über 750 Millionen Euro mindestens 15 Prozent ihres Gewinns als Steuer an den Staat abliefern. Das Ziel war, damit den Standortwettbewerb mittels tiefer Steuern einzuschränken. Unter anderem die Schweiz hatte diesen zur Förderung ihrer Wirtschaft forciert; in den Kantonen mit den tiefsten Unternehmenssteuern lagen die Sätze unter 12 Prozent. Weil das System der OECD gewisse Zwangsmechanismen bei Nichtbefolgung vorsieht, stimmten ihm ursprünglich 140 Länder weltweit zu.

«Politik und Verwaltung haben jetzt die Chance, mit kreativen Steueranreizen innovative Firmen langfristig an die Schweiz zu binden.»

Thomas Hug
Steuerexperte bei Deloitte

In der Schweiz arbeitete der Bundesrat auf eine rasche Umsetzung der Reform hin, um zu verhindern, dass Steuergelder von Unternehmen ins Ausland abfliessen. Im Sommer 2023 stimmte die Bevölkerung der Einführung eines entsprechenden Verfassungsartikels deutlich zu. Die Unternehmen werden die ersten Steuererklärungen unter dem neuen Regime bis Ende Juni einreichen.

Ursprünglich ging der Bundesrat von bis zu 3,5 Milliarden Franken zusätzlich für die öffentliche Hand aus. Tatsächlich dürfte es deutlich weniger sein, zumal die Unternehmen in den ersten Jahren von vereinfachten Berechnungsweisen profitieren können. Davon fliessen drei Viertel an die Kantone und ein Viertel an den Bund. Auch dieses Verhältnis wird die Politik im Rahmen der anstehenden Gesetzgebung neu verhandeln. «Es ist alles im Fluss, und der

Ausgang bleibt unklar. Doch dass die OECD nun neue Steuerrabatte zulässt, ist im Grundsatz positiv für die Schweiz», ordnet Thomas Hug, Steuerexperte bei der Unternehmensberatung Deloitte, die Lage ein. «Politik und Verwaltung haben jetzt die Chance, mit kreativen Steueranreizen innovative Firmen langfristig an die Schweiz zu binden.» Dabei würden voraussichtlich auf Bundesebene die Leitplanken gesetzt, woraufhin die Kantone für sich entscheiden würden, welche Instrumente sie in welchem Umfang einsetzen.

Reine Briefkastenfirmen dürften bald wegziehen

Unternehmen, die im jeweiligen Land viel Personal beschäftigen oder viel Infrastruktur wie zum Beispiel Maschinen haben, können gemäss den neuen OECD-Regeln Steuersätze von deutlich unter 15 Prozent erreichen. In der Theorie sind sogar Sätze von unter 1 Prozent möglich, wie aus den Unterlagen der OECD hervorgeht. In der Praxis aber sind in der Schweiz solche Steuerrabatte nicht vorstellbar, schon nur weil die kantonalen Gewinnsteuern und die direkte Bundessteuer weiterhin bestehen. Zudem würde die Hürde eines Referendums umso höher, je grösser die Möglichkeiten für Steuerrabatte ausfielen. «Es ist richtig, dass wir in der Schweiz kein Steuerdumping betreiben», sagt dazu der Zürcher FDP-Nationalrat Andri Silberschmidt. «Aber für Firmen, die um Wertschöpfung bemüht sind, müssen wir attraktiver werden. Der Konkurrenzkampf hat massiv zuge-

nommen.» Bereits vor den Regeländerungen der OECD forderte er in einem Vorstoss neue Steueranreize für Firmen, die grosse Investitionen in der Schweiz tätigen.

Probleme könnten hingegen Kantone bekommen, die heute viele Unternehmen beherbergen, die keinen grossen Fussabdruck vor Ort haben. Im Fokus steht insbesondere Schaffhausen, wo viele US-Briefkastenfirmen angesiedelt sind. Für diese dürften die USA neu steuerlich attraktiv werden, da allfällige neue Steuerrabatte in der Schweiz für sie keine Gültigkeit hätten. Silberschmidt sagt dazu: «Die Zeit der reinen Briefkastenfirmen in der Schweiz ist vorbei, und das ist auch gut so. Wir sollten solche Unternehmen vielmehr animieren, mehr Personal und Investitionen in die Schweiz zu bringen.»

Das bürgerliche Argument ist, dass Steueranreize dazu führen, dass Unternehmen entweder in der Schweiz bleiben oder sogar zuwandern. Das ist in der Summe positiv für den Staatshaushalt. Die Linke wird in der Debatte das Gegenteil behaupten: dass tiefere Steuern zu gesamthaft weniger Einnahmen führen, als wenn man die Steuern nicht senken würde. Gerade angesichts der angespannten öffentlichen Finanzen und des laufenden Entlastungsprogramms wäre dies, so es denn eintreten sollte, ein Schuss ins eigene Knie. Bisher hat die Schweiz allerdings die Erfahrung gemacht, dass Unternehmen auf Steueranreize reagieren und moderate Steuer senkungen meist zu höheren Gesamteinnahmen geführt haben.



Die OECD-Steuer wird der Schweiz wohl nie so viel bringen wie ursprünglich erhofft: Foto vom Chemiewerk Lonza in Visp. Foto: AFP

Genève prête à organiser un sommet international sur l'IA en 2027

NUMÉRIQUE Le Conseil fédéral a réaffirmé sa volonté d'organiser l'événement. Ce serait l'occasion pour la Suisse de valoriser son écosystème en matière d'innovation, mais aussi de discuter des enjeux de cette technologie

GRÉGOIRE BARBEY

C'est désormais acté: le Conseil fédéral est prêt à organiser l'an prochain un sommet international sur l'intelligence artificielle à Genève. Cet événement sera l'occasion pour la Suisse de mettre en avant son écosystème en matière d'innovation et de recherche et de réaffirmer le rôle de la Cité de Calvin en matière de discussions internationales. La Confédération entend aussi en profiter pour lancer un débat plus large

dans le pays à propos de cette technologie. Le Conseil fédéral avait fait part dès juin 2025 de son intérêt pour l'organisation d'un tel sommet. Le premier de ce type a eu lieu au Royaume-Uni fin 2023. Il s'était concentré sur les enjeux de sécurité en matière d'intelligence artificielle. Deux autres conférences internationales ont, depuis, eu lieu, en Corée du Sud en 2024 et en France en 2025. La prochaine se tiendra en Inde les 19 et 20 février.

Pas de processus officiel

«Les travaux préparatoires ont permis de confirmer l'existence d'un grand intérêt de la part des acteurs économiques et académiques ainsi que de la société civile en Suisse», explique au *Temps* l'ambassadeur et vice-directeur de l'Office

fédéral de la communication (Ofcom), Thomas Schneider. Ce dernier a d'ailleurs présidé l'un des groupes de travail pour l'organisation du sommet en Inde.

Bien qu'il y ait déjà eu trois sommets internationaux consacrés à l'intelligence artificielle et que le prochain se déroulera dans quelques jours, il n'existe pas de processus officiel pour attribuer l'organisation de cet événement à un pays. «L'an dernier, la France a coprésidé le sommet avec l'Inde, et le premier ministre indien Narendra Modi a annoncé durant l'événement que le prochain aurait lieu à New Delhi», explique Thomas Schneider.

Pour l'instant, la Suisse est le seul pays à avoir manifesté officiellement son intérêt pour l'an prochain. «Il y a des rumeurs selon lesquelles d'autres pays

pourraient entrer en lice, mais rien d'officiel pour l'heure», précise le vice-directeur de l'Ofcom. L'Inde pourrait aussi influencer la situation, en se déclarant en faveur d'un candidat. «Comme il n'y a pas de règles, n'importe quel pays peut organiser un événement et déclarer qu'il s'agit d'un sommet international», souligne Thomas Schneider.

En marge d'un autre événement

Aucune date n'a été arrêtée pour l'instant, mais le sommet pourrait avoir lieu en marge d'une autre conférence organisée à Genève, AI for Good. Chaque année depuis 2017, l'Union internationale des télécommunications (UIT) organise cet événement à Genève. Celui-ci se concentre sur la façon dont l'intelligence artificielle peut contribuer à atteindre

les objectifs de développement durable des Nations unies. L'an dernier, AI for Good a attiré plus de 11 000 personnes à Palexpo début juillet, incluant des délégations de pays venues du monde entier.

La Confédération ne devrait pas avoir besoin de se doter de moyens financiers supplémentaires pour l'organisation de ce sommet. «Les ressources nécessaires devraient pouvoir être compensées dans le cadre du budget existant ainsi qu'être couvertes par des contributions de tiers et des parrainages», écrit le Conseil fédéral dans son communiqué. Il a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et le Département fédéral des affaires étrangères de lui présenter un budget détaillé ces prochains mois. ■